



## *Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA*

N°12 - Avril 2011

---

---

### Sommaire

*Une actualité chargée*

*Les retraites augmenteront  
de 2,1% au 1er avril*

*Augmentation des retraites  
complémentaires : ARRCO  
2,11% ; AGIRC 0,41%*

*Journée des CODERPA  
du 22 septembre*

*La ministre intervient  
au CNRPA*

*Perte d'autonomie :  
le calendrier  
des débats interrégionaux  
et interdépartementaux*

### ■ Une actualité chargée

L'actualité concernant les retraités nous amène à faire une nouvelle lettre électronique.

En effet, des décisions importantes ont été prises en matière d'augmentation des pensions et le débat sur la perte d'autonomie va s'organiser au niveau des régions.

Nous tenions à vous informer rapidement sur ces deux sujets d'actualité.

### ■ Les retraites augmenteront de 2,1% au 1er avril 2011

Conformément à la loi de 2003 (Loi Fillon), la revalorisation des retraites intervient une fois par an au 1er avril. Cette revalorisation concerne les retraites de base versées par la Sécurité sociale, les retraites des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

Dans un communiqué du 29 mars, la ministre de l'Économie annonce la revalorisation des pensions de retraites de 2,1% au 1er avril 2011.

Le gouvernement a revu à la hausse sa prévision d'inflation pour l'année 2011 afin de tenir compte de la flambée des cours du pétrole et des matières premières. La prévision d'inflation a été relevée de 1,5% à 1,8%. A cette prévision d'inflation pour 2011 s'ajoute 0,3% de rattrapage correspondant à la différence entre l'inflation 2010 constatée (1,5%) et la prévision 2010 faite par le gouvernement (1,2%).

Cette augmentation de 2,1% correspond à la stricte application de la loi de 2003. Elle n'améliore pas le pouvoir d'achat des retraités qui ne cesse de baisser (voir nos articles dans les deux dernières lettres électroniques). Elle ne règle pas le grave problème des petites pensions.

D'autre part, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA qui remplace le minimum vieillesse) augmente de 4,7%, soit 742,32 € pour une personne seule et 1211,37 € pour un couple.

A noter que, malgré cette hausse de 4,7%, l'ASPA est toujours inférieure au seuil de pauvreté.

---

contacter l'UNSA-Retraité :

UNSA-Retraité  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet Cedex  
Tél. : 01 48 18 88 66 ou  
01 48 18 88 62  
Fax : 01 48 18 88 94  
E-mail :  
unsa-retraites@unsa.org  
nicole.castel@unsa.org



## ■ Augmentation des retraites complémentaires : ARRCO 2,11% ; AGIRC 0,41%

Les conseils d'administration des deux régimes de retraites complémentaires des salariés du privé ont fixé les taux de revalorisation des pensions qui doivent intervenir le 1er avril 2011.

Les augmentations envisagées s'élèvent à 2,11% pour l'ARRCO (retraite complémentaire des salariés) et 0,41% pour l'AGIRC (retraite complémentaire des cadres).

Ces augmentations étaient liées à la signature de l'accord entre les partenaires sociaux. Trois organisations syndicales ayant décidé de signer cet accord (CFDT, CFTC, FO), il est appliqué.

Mais les décisions ayant été prises après le 1er avril, ces augmentations seront effectives au 1er juillet, avec effet rétroactif au 1er avril.

## ■ Journée des CODERPA du 22 septembre

Le CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées), réuni le 5 avril, a préparé la journée d'échange entre les CODERPA (Comités départementaux des retraités et personnes âgées) et le CNRPA qui sera organisée le 22 septembre 2011 à Paris.

Tous les CODERPA vont recevoir, dès la semaine prochaine, les invitations ainsi qu'un questionnaire sur le fonctionnement des CODERPA. Les réponses à cette enquête alimenteront le débat prévu le matin sur la vie des CODERPA. L'après-midi sera consacré à une table ronde sur la perte d'autonomie des personnes âgées.

## ■ La ministre intervient au CNRPA

La ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, Roselyne Bachelot, est intervenue devant le comité plénier du CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées), réuni le 5 avril. Elle a axé tout son exposé sur le grand débat organisé par son ministère sur la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle a rappelé les grandes étapes de ce débat (voir article ci-dessous) et a confirmé que le rapport final serait remis au Président de la République et au Premier Ministre mi-juillet, afin de permettre au gouvernement d'intégrer les premières mesures dans le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Sur le financement, elle a réaffirmé que la solidarité nationale devrait jouer son rôle, en particulier pour les plus défavorisés. Mais elle a également précisé que le gouvernement refusait la voie du déficit et de l'endettement, ainsi que des charges sociales nouvelles.

Enfin, elle s'est interrogée sur le rôle que pouvaient jouer les assurances.

Les affirmations et les interrogations de la ministre sur le financement confirment la volonté du gouvernement d'introduire les assurances privées ou mutualistes dans le dispositif de financement.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.  
Pour la recevoir régulièrement,  
veuillez faire votre demande par e-mail à :

**[Unsa-retraites@unsa.org](mailto:Unsa-retraites@unsa.org)**

## Perte d'autonomie : Le calendrier des débats interrégionaux et interdépartementaux

A partir du mois d'avril, dans le cadre du débat sur la dépendance, des débats interrégionaux et interdépartementaux vont être organisés partout en France. Les dates sont désormais connues. Pour y participer, il faut s'inscrire sur le site internet [www.dependance.gouv.fr](http://www.dependance.gouv.fr), rubrique le débat. Les inscriptions devraient être ouvertes à partir du 4 avril.

Calendrier des débats interdépartementaux sur la dépendance :

Alsace	3 mai
Aquitaine	31 mai
Auvergne	22 avril
Basse-Normandie	17 mai
Bourgogne	13 mai
Bretagne	29 avril
Centre	19 mai
Champagne-Ardenne	16 mai
Corse	6 juin
Franche-Comté	24 mai
Haute-Normandie	19 avril
Ile de France	10 juin
Languedoc-Roussillon	30 mai
Limousin	2 mai
Lorraine	26 avril
Midi-Pyrénées	30 mai
Nord-Pas de Calais	27 avril
Pays de la Loire	18 avril
Picardie	20 avril
Poitou-Charentes	27 mai
PACA	20 mai
Rhône-Alpes	6 mai
Guadeloupe	24 mai
Martinique	23 mai
Réunion	12 mai
Guyane	25 mai

Calendrier des débats interrégionaux sur la dépendance :

- Le 9 mai à Nantes sur le thème « Société et vieillissement »
- Le 31 mai à Bordeaux sur le thème « Enjeux démographiques et financiers de la dépendance »
- Le 14 juin à Marseille sur le thème « Accueil et accompagnement des personnes âgées »
- Le 20 juin à Strasbourg sur le thème « Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées »